



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 71 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme :
Questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des résolutions 62/171 et 63/173 de l'Assemblée générale sur l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, dans lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante quatrième session, de la mise en œuvre de l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, qui a commencé le 10 décembre 2008.

L'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme étant en cours, on trouvera dans le présent rapport des résultats partiels, sous la forme d'informations sur un échantillon d'initiatives et d'activités de célébration menées à ce jour à divers niveaux pour réaliser les objectifs de l'Année et promouvoir plus largement l'éducation et l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme. Il donne un aperçu de la grande diversité des efforts déployés sur le plan national et international. Il met en relief d'importantes activités et manifestations organisées au niveau international, dans le cadre, également, du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. En conclusion, il montre qu'à ce jour, la célébration de l'Année a contribué à accroître la prise de conscience mondiale des droits de l'homme et de l'importance de l'éducation et de l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme en tant qu'instruments de promotion et de défense des droits de l'homme dans le monde entier

* A/64/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Célébration du sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme	4
III. Activités signalées par les États Membres	5
A. Lois, stratégies, institutions et plans d'action nationaux	5
B. Programmes et projets ciblant les fonctionnaires et les enseignants.....	7
C. Programmes d'études sur les droits de l'homme	8
D. Programmes scolaires et activités extrascolaires à l'intention des élèves	9
E. Conférences d'experts, campagnes de sensibilisation et programmes ciblant la société civile et le public en général	10
F. Initiatives régionales.....	12
IV. Activités menées au niveau international	13
A. Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et Plan d'action pour sa première phase	13
B. Coopération entre les organismes des Nations Unies.....	14
C. Partage d'informations	15
D. Soutien aux capacités nationales et aux initiatives locales	16
E. Projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme	17
V. Conclusions	17

I. Introduction

1. À sa soixante-deuxième session, l'Assemblée générale a proclamé l'année commençant le 10 décembre 2008 Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, afin de stimuler l'éducation et l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme dans le monde entier. Dans sa résolution 62/171, elle a engagé les États Membres à promouvoir l'apprentissage et l'éducation dans le domaine des droits de l'homme aux niveaux local, national et international, en coopération avec toutes les parties concernées. L'Assemblée générale a décidé d'organiser, à la fin de l'Année, au cours de sa soixante-quatrième session, une réunion spéciale consacrée à l'examen des activités menées par les États Membres, les organismes concernés des Nations Unies et la société civile durant l'Année. Elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de ladite résolution.

2. L'Assemblée générale a poursuivi l'examen de la question à sa soixante-troisième session. Par sa résolution 63/173, elle a engagé instamment les États Membres, en coordination avec les parties concernées et avec l'appui et la collaboration de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme, à élaborer des stratégies internationales ou des programmes d'action régionaux, nationaux et locaux destinés à assurer à tous les niveaux un apprentissage des droits de l'homme s'inscrivant dans la durée, en gardant à l'esprit les travaux complémentaires menés dans le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'application de ladite résolution dans le rapport qu'il lui présenterait à sa soixante-quatrième session.

3. Conformément aux résolutions mentionnées ci-dessus, l'Année devait être consacrée à des activités destinées à élargir et approfondir la connaissance des droits de l'homme, sur la base des principes d'universalité, d'indivisibilité, d'interdépendance, d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité, d'un dialogue et d'une coopération constructifs, de façon à favoriser la promotion et la défense de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, en ayant à l'esprit le devoir qu'a chaque État, indépendamment de son système politique, économique et culturel, de promouvoir et respecter tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, ainsi que l'importance des particularités nationales et régionales et des divers contextes historiques, culturels et religieux. Dans sa résolution 63/173, l'Assemblée générale a reconnu que l'apprentissage des droits de l'homme intégrait l'acquisition et l'assimilation de la signification de la notion de dignité humaine, pour soi-même et pour autrui. Les deux résolutions ont réaffirmé les complémentarités qui existent entre l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme et le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (en cours depuis 2005). De plus, dans sa résolution 63/173, l'Assemblée générale a reconnu la contribution importante que les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, le secteur privé, au besoin, et les parlementaires peuvent apporter à la promotion et à la défense des droits de l'homme grâce à l'éducation et à l'apprentissage, notamment à l'échelle locale.

4. Le présent rapport rend compte de la grande diversité des activités et initiatives menées aux niveaux national et international dans le cadre de l'Année, et au titre de la célébration du sixtième anniversaire de la Déclaration universelle

des droits de l'homme, le 10 décembre 2008. Il résume les importantes réalisations de l'Année, notamment les activités pertinentes menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) dans le cadre du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, dont la première phase (2005-2009) est axée sur l'intégration de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme aux systèmes scolaires primaires et secondaires. En outre, il convient de noter que, l'Année étant encore en cours, les résultats présentés dans le présent rapport ne sont pas complets.

II. Célébration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

5. Lors de la Journée des droits de l'homme de 2007, le Secrétaire général a lancé une campagne de sensibilisation d'une durée d'un an à l'échelle du système des Nations Unies afin de marquer le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette initiative visait à célébrer la Déclaration et la promesse qui en a fait un document toujours aussi actuel : « Dignité et justice pour nous tous ». ¹ La campagne avait pour but de promouvoir la connaissance et la prise de conscience des droits de l'homme par le plus grand nombre de détenteurs de ces droits, afin qu'ils puissent les faire valoir et les exercer.

6. Au cours de 2008, de nombreux gouvernements et de nombreuses institutions de la société civile ainsi que des domaines de l'éducation, de la culture et des droits de l'homme ont saisi cette occasion pour réaffirmer leur attachement aux valeurs et aux principes de la Déclaration et pour diffuser des informations relatives à celle-ci. Plus de 460 parties prenantes ont pris part à la campagne et ont organisé des manifestations et des activités dans 86 pays. Au total, 217 conférences, forums, colloques et réunions-débats ont été organisés dans le cadre de la campagne. On peut citer, parmi les activités organisées par le HCDH et les services des missions de maintien de la paix des Nations Unies chargés des droits de l'homme à l'occasion de la Journée des droits de l'homme de 2008, la diffusion de la Déclaration, des émissions télévisées et radiophoniques, des projections de films, des ateliers et des tables rondes, des marches, diverses manifestations culturelles, des concours cinématographiques et artistiques, des remises de prix au titre des droits de l'homme et la création de clubs des droits de l'homme dans des écoles, et la liste n'est pas exhaustive.

7. Lors de la Journée des droits de l'homme de 2008, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a déclaré que, pour un grand nombre de personnes dans le monde, la Déclaration restait une promesse non tenue, car la volonté politique des États nécessaire pour donner effet à leurs obligations en matière de droits de l'homme était lamentablement en décalage avec leurs promesses. La Haut-Commissaire a déclaré que des dizaines de millions de personnes de par le monde ignoraient encore qu'elles ont des droits qu'elles peuvent revendiquer et que leurs gouvernements leur doivent des comptes. La Haut-Commissaire s'est réjoui de la proclamation de l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme et a encouragé les ministères, les institutions,

¹ On trouvera des informations complémentaires sur la campagne à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/events/humanrights/udhr60>.

les enseignants et les parents, entre autres, à faire en sorte qu'il soit donné à la prochaine génération toutes les chances possibles de faire valoir ses droits. Le même jour, dans une déclaration commune, 36 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont pris note avec satisfaction de l'adoption du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels par l'Assemblée générale et ont réaffirmé, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme l'a fait, qu'il n'existait aucune hiérarchie entre les droits de l'homme. Ils ont également affirmé que les droits économiques, sociaux et culturels étaient des droits en vertu de la loi et non de la charité.

8. Les efforts déployés en permanence pour assurer une diffusion mondiale de la Déclaration sont facilités par le HCDH grâce à son site Web sur la Déclaration.² Ce site, qui vient d'être amélioré, affiche des traductions de la Déclaration dans 360 langues nationales et locales, faisant ainsi de la Déclaration le document le plus traduit dans le monde entier, ainsi que de nombreuses sources d'information qui s'y rapportent. Une collection mondiale de documents relatifs à la Déclaration a été constituée et comprend plus de 400 documents imprimés et sur support multimédia, ainsi qu'un large éventail d'objets commémoratifs. Une sélection d'objets provenant de cette collection a été présentée au Siège de l'ONU à New York lors de la célébration du soixantième anniversaire de la Déclaration en décembre 2008, et à l'Office des Nations Unies à Genève pour marquer l'ouverture de la dixième session du Conseil des droits de l'homme, en mars 2009.

III. Activités signalées par les États Membres

9. Pour faciliter l'élaboration du présent rapport, le HCDH a adressé aux États Membres une note verbale en date du 15 juin 2009 leur demandant des informations sur les activités menées dans le cadre des deux résolutions relatives à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme. Au 7 août 2009, des informations sur des activités extrêmement diverses avaient été communiquées par 18 États Membres : Argentine, Bélarus, Chypre, Colombie, Espagne, Fédération de Russie, Guatemala, Iraq, Kazakhstan, Maroc, Monaco, Monténégro, Oman, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Turquie et Ukraine.³ Il convient de noter que les informations communiquées ci-après sont fondées uniquement sur ces réponses, qui offrent un échantillon des activités menées par les États Membres à l'occasion de l'Année.

A. Lois, stratégies, institutions et plans d'action nationaux

10. Il ressort des réponses que plusieurs pays ont adopté des lois, des politiques ou des stratégies nationales afin d'orienter les activités d'éducation et d'apprentissage en matière de droits de l'homme menées au niveau national. Les lois de Monaco reconnaissent le droit à l'éducation aux droits de l'homme. Le Bélarus met en œuvre un plan d'action national centré sur l'amélioration de la condition des enfants et de

² On trouvera des informations complémentaires sur toutes ces activités à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/english/issues/education/training/udhr.htm>.

³ Les réponses reçues après le 7 août 2009 n'ont pas pu être prises en compte dans le présent rapport.

la défense de leurs droits (2004-2011). Le Monténégro a adopté une Stratégie pour l'éducation civique dans les écoles primaires et secondaires (2007-2010), axée sur les domaines suivants : renforcement de l'éducation civique et l'éducation à la citoyenneté démocratique; offre de supports didactiques, de programmes d'études et de méthodes pédagogiques; contrôle de la qualité; amélioration de l'utilisation des ressources extérieures et coopération avec les organismes locaux, régionaux et internationaux. La Suisse a élaboré un plan d'action (2007-2014) pour intégrer l'éducation au service du développement durable (qui inclut l'éducation aux droits de l'homme) aux programmes d'études, à la formation des enseignants, à la gestion de la qualité des écoles et, progressivement, aux lois et à la coopération internationale.

11. Le Ministère colombien de l'éducation coordonne le Plan national de l'éducation aux droits de l'homme (PLANEDH), qui comporte une stratégie pour la formation initiale et la formation continue des enseignants et des responsables de l'éducation. Au Guatemala, l'approche de la Commission présidentielle pour les droits de l'homme est axée sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'administration publique visant à institutionnaliser les droits de l'homme dans les politiques de l'État, tout en renforçant l'éducation aux droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires en particulier. En outre, le Ministère guatémaltèque de l'éducation a élaboré un programme d'action civique portant sur la période 2008-2012 pour son système éducatif national.

12. Dans le cadre général du plan stratégique (2004-2009) du Ministère panaméen de l'éducation, un programme pour la promotion et le renforcement de l'éducation aux droits de l'homme et aux valeurs fait de cette question un thème transversal de l'enseignement primaire et secondaire et donne lieu à de très nombreuses activités. En 2008, le Panama a créé l'Office national de l'éducation bilingue interculturelle. En outre, conformément au plan national pour une éducation non exclusive, les enseignants doivent être sensibilisés et des stratégies doivent être élaborées pour que les personnes handicapées puissent avoir accès à l'éducation. Pour la période 2008-2009, l'objectif est d'enseigner et d'apprendre la diversité dans le milieu de l'éducation.

13. Le 23 décembre 2008, le Gouvernement marocain a présenté sa stratégie fondée sur le partenariat avec des associations et avec le Conseil consultatif des droits de l'homme. Cette stratégie couvre des domaines tels que l'éducation aux droits de l'homme, une plateforme citoyenne pour la promotion des droits de l'homme, l'égalité des sexes, la transparence et la lutte contre la corruption et contre toutes les formes de violence, la promotion d'un comportement citoyen, qui doit être intégrée aux programmes scolaires, ainsi que la communication, la recherche pédagogique et scientifique et la mise en valeur des ressources humaines. Un plan d'urgence connexe (2009-2012) vise à consolider tous les efforts de promotion de la culture des droits de l'homme dans les écoles et dans tous les autres domaines.

14. Le Ministère iraquien des droits de l'homme a créé un institut national pour les droits de l'homme, qui a organisé des sessions de formation pour les ministères, les institutions et les agents des forces de l'ordre, ainsi que pour les organisations de la société civile, et qui travaille sur l'élaboration d'un plan national pour les droits de l'homme et d'un plan pour l'éducation aux droits de l'homme. Suivant l'exemple du Brésil, l'Argentine met actuellement au point un plan d'action national de défense des droits de l'homme, qui couvre l'enseignement de type scolaire et l'enseignement

de type non scolaire, la formation des professionnels de la justice et de la sécurité et le rôle des médias. En octobre 2008, l'Argentine a créé un office national pour la formation aux droits de l'homme, chargé d'élaborer des politiques relatives à l'éducation, à la formation et au développement culturel en rapport avec les droits de l'homme. Chypre a créé une institution du Commissaire aux droits de l'enfant.

B. Programmes et projets ciblant les fonctionnaires et les enseignants

15. Plusieurs pays ont informé de l'élaboration ou de la mise en œuvre de programmes de formation destinés aux fonctionnaires aux niveaux national, provincial ou local. Au Royaume-Uni, le Ministère du développement international a mis au point des programmes d'apprentissage en ligne des droits de l'homme pour tout son personnel, ainsi que des recommandations connexes en matière de droits de l'homme. Les autorités argentines appuient la formation aux droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires par des cours virtuels sur des thèmes tels que l'introduction à la culture des droits de l'homme, les femmes, la discrimination et la violence, ou encore les droits de l'homme, le multiculturalisme et la discrimination. Parmi les activités menées par l'Argentine figurent également les suivantes : cours pour l'École des avocats de l'État; formation de formateurs; programme fédéral pour la formation et pour la culture des droits de l'homme, en appui au renforcement des capacités; formation des fonctionnaires municipaux, des enseignants du primaire, des agents de sécurité publique et de la société civile. La réforme de la formation des forces armées et des forces de sécurité publique est en cours, et les professionnels de la santé mentale reçoivent une formation aux méthodes les plus adaptées pour aider les victimes et témoins d'actes de terrorisme d'État ainsi que les personnes vulnérables en général en Argentine.

16. La Colombie a élaboré un plan d'action en vue de développer la culture des droits de l'homme chez les fonctionnaires de différents ministères, afin d'intégrer les droits de l'homme aux politiques publiques. Dans le cadre d'un module de formation de base à la culture des droits de l'homme à l'intention des fonctionnaires, des employés de chaque ministère pilote recevront, d'ici à la fin de 2009, une formation de formateurs en approche des politiques publiques fondée sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme ont été intégrés au programme d'études de l'École supérieure d'administration publique et les forces de sécurité publique du Ministère de la défense ont également reçu une formation. De même, au Guatemala, le souci des droits de l'homme (en particulier pour des questions telles que la sûreté publique, la sécurité humaine et la prévention des lynchages) a été introduit dans les activités de l'Académie de la police civile nationale et l'École des études pénitentiaires. Monaco a pris des initiatives relatives aux droits de l'homme ciblant les procureurs, sous la forme de séminaires sur la Convention européenne sur les droits de l'homme et son application. Les fonctionnaires de la police monégasque reçoivent une formation initiale et une formation continue sur les droits des suspects et sur d'autres questions pertinentes.

17. La Turquie offre aux fonctionnaires, en particulier aux forces de l'ordre, une formation en cours d'emploi aux questions liées aux droits de l'homme et les écoles de police ont leurs propres programmes de cours sur les droits de l'homme. En 2008, le Ministère turc de la justice a organisé pour les membres du corps judiciaire, par l'intermédiaire de l'Académie de la justice, une formation et des ateliers sur des

thèmes tels que la surveillance des centres de détention et la liberté d'expression. Un projet commun du Conseil des établissements scolaires et de la discipline et d'Amnesty International (Turquie) offre une formation des enseignants aux questions de discrimination sexuelle et de violence à l'égard des femmes. En outre, la Turquie a pris une part active au « Projet d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme » du Conseil de l'Europe, qui a permis de former des formateurs grâce à des programmes de formation en cours d'emploi aux questions liées aux droits de l'homme, qui sont dispensés dans toute la nation. Ces formateurs ont ensuite donné une formation aux droits de l'homme à des milliers d'enseignants de tous les niveaux.

18. Le Ministère de l'éducation d'Oman élabore actuellement à l'intention des éducateurs des manuels présentant des études de cas sur l'enseignement des droits de l'homme. Le Bélarus offre une formation continue sur les droits de l'homme aux spécialistes travaillant avec des enfants, notamment les enseignants et les psychologues. Les objectifs du Bureau des services éducatifs du Monténégro sont de définir les compétences requises des enseignants, d'établir une procédure de certification des compétences, de mettre au point un système de formation continue des enseignants et d'assurer l'offre d'un soutien méthodologique. À Chypre, la formation en cours d'emploi des enseignants a été facilitée par l'Institut pédagogique de Chypre, qui a organisé dans les écoles des séminaires sur les droits de l'homme, l'éducation interculturelle et l'enseignement du grec comme deuxième langue. Parmi les activités menées en Chypre pour promouvoir les droits de l'homme ont figuré des séminaires et des conférences pour les enseignants, portant sur la diversité culturelle, la promotion de l'égalité des chances et de l'exercice des droits de l'homme et sur des questions méthodologiques relatives à l'enseignement et au traitement des questions liées à la diversité. L'Institut espagnol de formation des enseignants a également conçu des cours sur les droits de l'homme ciblant les enseignants du primaire et du secondaire et a fait paraître, à l'intention des éducateurs, des publications et des manuels sur l'enseignement des droits de l'homme.

C. Programmes d'études sur les droits de l'homme

19. Des approches très diverses ont été adoptées pour intégrer les droits de l'homme aux programmes de l'enseignement de type scolaire. En Ukraine, les concepts liés aux droits de l'homme sont intégrés suivant différentes modalités au programme des établissements d'enseignement général, dès le niveau préscolaire, et également dans le primaire et le secondaire, aussi bien parmi les cours obligatoires que parmi les cours à option. Au Bélarus, l'initiation des enfants aux concepts des droits de l'homme et aux principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme commence à l'école primaire, de même qu'au Kazakhstan.

20. En Turquie, le programme d'études du primaire comporte une « éducation à la démocratie et aux droits de l'homme » en tant que discipline. Le cours sur la démocratie et droits de l'homme est facultatif dans les écoles secondaires turques. Dans le système éducatif espagnol, l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme est une matière obligatoire de l'éducation de base (enfants de 6 à 16 ans). En Suisse, l'éducation au développement durable est devenue obligatoire dans les écoles professionnelles, et l'objectif visé est d'intégrer cette matière, y compris l'éducation aux droits de l'homme, à tous les niveaux de l'éducation.

21. Dans la Fédération de Russie, l'éducation aux droits de l'homme est dispensée dans les établissements d'enseignement général comme matière à part entière et est intégrée aux programmes d'études littéraires ou scientifiques. Des directives méthodologiques relatives aux cours sur les droits de l'homme ont été affichées sur le site Web du Ministère de l'éducation et des sciences de la Fédération de Russie⁴ et un jeu de documents éducatifs sur les droits de l'homme a également été mis au point pour les écoles primaires. Au titre du Cadre de coopération avec la Fédération de Russie, le HCDH, en étroite collaboration avec les parties concernées, facilite actuellement la mise en place d'un programme de maîtrise en droits de l'homme, qui pourrait être lancé en 2009 dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur russes.

22. Le Ministère chypriote de l'éducation et de la culture a procédé à un remaniement complet du programme national d'enseignement depuis l'école maternelle jusqu'au deuxième cycle du secondaire en tenant compte des principes de l'égalité de traitement de tous les enfants quels que soient leurs condition socioéconomique, contexte culturel et appartenance ethnique et en encourageant le respect des droits de l'homme. Le Monténégro s'emploie actuellement à intégrer les principes de citoyenneté démocratique, d'une part, à tous les programmes scolaires et, d'autre part, au deuxième cycle du secondaire en tant que matière à option. En Iraq, le travail sur la prise en compte des principes des droits de l'homme dans les programmes scolaires est en cours. Le Ministère guatémaltèque de l'éducation entreprend une réforme des programmes d'études en améliorant, notamment, le contenu et les méthodes. « Vie démocratique et culture de la paix », volet du Programme de base national de l'enseignement, encourage la participation civique.

23. En Turquie, le programme d'enseignement avant et après la licence comporte des cours sur les droits de l'homme. Au Kazakhstan, 22 universités offrent un cours sur le droit civil, qui comprend des éléments d'éducation aux droits de l'homme. Au Guatemala, l'Université Mariano Galvez a intégré un cours sur le développement humain à tous les programmes d'études afin de promouvoir l'étude, la pratique et la diffusion des concepts des droits de l'homme.

D. Programmes scolaires et activités extrascolaires à l'intention des élèves

24. Au Royaume-Uni, les autorités galloises ont mis au point, pour les écoles, un programme intitulé « Roots to Success », élaboré sur la base de la Convention relative aux droits de l'enfant et fondé sur le modèle de la formation à l'autonomie fonctionnelle du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Son contexte est inspiré des grands principes de la citoyenneté mondiale et du développement international durable. Le Ministère britannique du développement international aide l'Association du Royaume-Uni pour les Nations Unies à élaborer des supports didactiques sur les droits de l'homme, notamment un module sur les droits de l'homme et le développement, et à les distribuer à toutes les écoles secondaires. Parmi les nombreux programmes exécutés au Panama, le programme « Écoles de qualité » vise à faciliter l'exercice du droit à l'éducation depuis l'enfance et, dans le cadre de ce programme, des manuels pour enseignants et autres matériels d'enseignement et d'apprentissage ont été distribués.

⁴ Voir <http://mon.gov.ru>.

25. Chypre cite les initiatives prises tout au long de l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme en vue d'informer et de sensibiliser toutes les parties concernées par l'éducation aux droits de l'homme. Le pays a mis en place dans les écoles un nombre important d'activités, incluses dans le programme d'études et extrascolaires, telles que des projets, des travaux de groupe et des simulations, l'utilisation de pièces de théâtre, des jeux de rôle, des visites d'écoles et des excursions, des débats sur les droits de l'homme avec la participation des élèves, des parents et des enseignants, l'élaboration de chartes sur les droits à l'école, dans la classe et dans la famille et des concours de dissertation et de dessin. À Monaco, l'éducation aux droits de l'homme n'a pas seulement lieu dans les écoles mais également lors d'occasions particulières, telles que la Journée universelle de l'enfant et la Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste. Lors de la Journée des droits de l'homme, à Monaco, des juristes ont parlé de la pratique actuelle des droits de l'homme en Europe dans des écoles secondaires. Les étudiants ont participé à des projets sur la citoyenneté et aux clubs de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui visent à encourager l'esprit de solidarité. Le Gouvernement monégasque a financé la publication d'une série de bandes dessinées illustrant la Déclaration des droits de l'enfant.

26. L'Ukraine organise périodiquement des concours d'étudiants tels que l'« Olympiade de la jurisprudence », tournoi annuel national pour les jeunes juristes, des festivals, des clubs d'étudiants, le programme « Jeune juriste » et d'autres activités extrascolaires. Le Maroc a organisé un concours de créativité en conception et infographie. Parmi les manifestations organisées chaque année dans les écoles publiques du Bélarus figurent des concours de connaissance des droits de l'homme. L'Association des clubs de l'UNESCO du Bélarus mène un projet intitulé « Université des droits de l'enfant ». Des concours spéciaux sur les droits de l'homme et sur la loi ont également lieu au Kazakhstan, où un projet « Médiateurs étudiants » a également été mené.

27. Oman met en pratique une approche de la scolarité fondée sur les droits de l'homme en ce qui concerne les rapports entre les étudiants, les enseignants et la direction. Le Ministère de l'éducation a apporté un soutien à 14 écoles associées de l'UNESCO, dont les activités visent à mieux faire connaître les préoccupations mondiales et les droits de l'homme. Les élèves sont encouragés à participer à des travaux bénévoles. Pour promouvoir le développement social, l'Office national pour les jeunes de l'Argentine mène un programme de formation des jeunes intitulé « Padre Mujica ». Dans la Fédération de Russie, les élèves apprennent également les droits de l'homme dans le cadre d'activités extrascolaires.

E. Conférences d'experts, campagnes de sensibilisation et programmes ciblant la société civile et le public en général

28. Les États Membres ont cité un nombre important de conférences, de campagnes et d'autres activités d'information ciblant le secteur non gouvernemental et le public en général. Par exemple, plusieurs conférences d'experts sur les méthodes d'enseignement des droits de l'homme ont été organisées dans la Fédération de Russie et en Espagne. Au niveau des experts, l'Argentine a organisé notamment un séminaire international sur la gestion des monuments commémoratifs et des musées sur l'Holocauste. En février 2009, le Ministère britannique du

développement international a parrainé et accueilli une conférence internationale sur les droits de l'homme, le développement et l'obligation de rendre des comptes.

29. En Ukraine, un décret présidentiel a institué, en 2008, la Semaine du droit national, qui doit être avoir lieu chaque année, pendant la semaine qui inclut la Journée des droits de l'homme (10 décembre), pour célébrer la Déclaration universelle des droits de l'homme. À l'occasion de la première Semaine, le Ministère de la justice a organisé de nombreuses activités dans tout le pays, notamment des consultations données par des avocats commis d'office, un service d'assistance téléphonique, des conférences et des expositions. En Turquie, la Présidence des droits de l'homme organise périodiquement des activités de sensibilisation et d'éducation des citoyens aux droits de l'homme en collaboration avec la société civile et les conseils des droits de l'homme de 81 provinces. Les outils utilisés sont les suivants : concours, émissions radiophoniques et télévisées locales, affiches, brochures, dossiers éducatifs, CD et DVD.

30. Le Monténégro s'emploie à promouvoir les valeurs de la citoyenneté démocratique dans les universités, les communautés locales et auprès du public en général. Outre la diffusion d'informations sur les médias, le Ministère kazakh des droits de l'enfant a tenu des séminaires et des conférences publiques sur les droits de l'enfant avec l'aide d'organisations non gouvernementales. Le Ministère guatémaltèque de la culture et des sports a mené à bien plusieurs manifestations sur la sensibilisation aux questions liées aux droits de l'homme, en particulier aux droits des peuples autochtones et des femmes.

31. Pendant toute l'année 2008, l'Argentine a organisé de très nombreuses activités de formation aux droits de l'homme : débats sur des films, conférences, ateliers, cours classiques et conférences et cours virtuels. Le projet argentin sur le renforcement du système de défense des droits de l'homme coordonne les actions menées par l'État et la société civile, notamment l'élaboration d'une formation aux questions liées aux droits de l'homme. Les Archives nationales du souvenir de l'Argentine ont fait des expositions, des vidéos et des annonces télévisées relatives à la question du souvenir et au terrorisme d'État. Afin de motiver la participation de la société civile à Panama, le programme sur l'engagement de la société au service de l'éducation a ouvert un espace pour les consultations et la participation de la société civile dans les instances régionales. Un programme intitulé « Ensemble pour une communauté sans violence » a visé à contribuer à la prévention de la violence chez les étudiants et à aider les jeunes à trouver leur place dans la société. L'objectif de la campagne « Je vis les droits de l'homme », menée au Guatemala, a été d'informer la population de ses droits et d'intégrer les droits de l'homme à la vie de tous les jours.

32. La Colombie publie de nombreuses informations, notamment le plan d'action national, sur un site Web public du Programme présidentiel pour les droits de l'homme et le droit international humanitaire.⁵ Au Bélarus, des bibliothèques ont monté des stands d'information sur les droits de l'homme, un site Web d'information sur les droits de l'enfant a été créé et des activités complémentaires de sensibilisation des jeunes aux droits de l'homme sont prévues pour 2010. Le Centre des médias du Ministère iraquien des droits de l'homme a publié des magazines et des bulletins d'information axés sur la sensibilisation aux droits de

⁵ Voir <http://www.derechoshumanos.gouv.co>.

l'homme. En outre, chaque année, il tient des conférences sur les droits de l'homme à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

33. À l'occasion du sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, plusieurs pays ont organisé des manifestations; par exemple, à cette occasion, le Ministère britannique du développement international a mené des activités éducatives diverses sur les droits de l'homme. Ces activités, notamment la projection de courts métrages et des conférences données par des experts invités, ont été organisées pour les fonctionnaires et de la société civile britanniques intéressés par les droits de l'homme et les questions de développement. Des campagnes d'information marquant le sixième anniversaire ont également été organisées en Colombie, à Monaco et au Maroc. Des directives méthodologiques pour un cours sur les droits de l'homme élaboré spécialement pour le sixième anniversaire de la Déclaration, ont été publiées dans la Fédération de Russie.

F. Initiatives régionales

34. Oman a signalé sa participation active à des réunions d'experts de la Ligue des États arabes, lors desquelles il a fait part de son expérience de l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire.

35. Une coopération régionale à grande échelle s'est mise en place en Amérique latine. Le Guatemala a cité des activités, des projets et des échanges de données d'expérience entre 19 pays d'Amérique latine sous les auspices de l'Institut interaméricain des droits de l'homme. Le Guatemala a également mentionné l'élaboration de son septième rapport sur l'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Le Panama a signalé sa participation au réseau virtuel latino-américain sur l'éducation, les valeurs, la citoyenneté et la démocratie, qui met à disposition des enseignants, du personnel technique et des forums virtuels pour l'éducation en matière de valeurs.

36. L'Argentine a mentionné la coopération et la coordination régionales actuelles pour les questions d'éducation, de formation, de culture et de droits de l'homme dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR), en particulier pour ce qui est de l'élaboration de plans d'action nationaux en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, à l'avant-garde de laquelle se trouve le Brésil. Outre des réunions d'experts, l'Argentine prévoit d'organiser un congrès interaméricain sur l'enseignement des droits de l'homme, qui permettra un partage de données sur l'expérience acquise avec les plans nationaux et un examen de la possibilité de mettre au point un document directif commun sur l'enseignement des droits de l'homme pour la région. L'un des buts poursuivis est aussi de diffuser les publications sur les droits de l'homme. Le Ministère national argentin de l'éducation a créé, avec le soutien de l'Organisation des États américains, une bibliothèque virtuelle contenant des supports didactiques dénommés « Mémoire et droits de l'homme dans le MERCOSUR ». ⁶ En outre, l'Argentine a informé de la signature d'un accord avec l'UNESCO en vue de la création d'un centre international de promotion des droits de l'homme, qui s'emploiera, notamment, à promouvoir les innovations et le développement des actions en faveur de l'enseignement des droits de l'homme, à former des experts, à encourager la recherche scientifique et

⁶ On peut la consulter à l'adresse suivante : <http://www.memoriaenelmercosur.educ.ar>.

théorique et à favoriser les échanges de connaissances et de pratiques de référence entre les pays.

IV. Activités menées au niveau international

A. Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et Plan d'action pour sa première phase

37. Dans le système des Nations Unies, la mise en œuvre de l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme a été menée dans les limites des ressources humaines et financières existantes. Compte tenu de l'étroite complémentarité entre l'Année et le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, initiative à plus long terme (en cours depuis 2005), le présent rapport fait également une large place aux activités et aux réalisations du Programme mondial.

38. Dans sa résolution 59/113A, l'Assemblée générale a proclamé le lancement, le 1^{er} janvier 2005, du Programme mondial, initiative mondiale organisée en plusieurs phases, dont la première est centrée sur l'intégration des droits de l'homme à l'enseignement primaire et secondaire. En vertu de la résolution 59/113 B de l'Assemblée générale, la mise en œuvre a été menée conformément au plan d'action de la première phase (2005-2007) du Programme mondial. La première phase a été prolongée jusqu'à la fin décembre 2007 par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 6/24.

39. Après le lancement de l'Année en décembre 2008, le HCDH a continué de promouvoir le plan d'action et d'aider les États Membres à mettre le Programme mondial en œuvre au niveau national. Le HCDH a travaillé en ayant des échanges fréquents avec des acteurs très divers – gouvernements, organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales – afin de donner des informations et des conseils, a participé aux manifestations voulues, ou a exprimé son soutien par des messages de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et de la Haut-Commissaire adjoint. De nombreuses publications du HCDH relatives à l'éducation et à la formation dans le domaine des droits de l'homme ont été distribuées dans le monde entier aux acteurs intéressés dans le cadre de cet effort de communication avec le public.

40. Conformément à la résolution 10/3 du Conseil des droits de l'homme en date du 25 mars 2009, le HCDH a consulté les États Membres, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et des organisations internationales et non gouvernementales au sujet des priorités que l'on pourrait envisager pour la deuxième phase du Programme mondial, et a établi un rapport distinct à ce sujet à l'intention du Conseil à sa douzième session. Il ressort des réponses résumées dans ledit rapport que l'éducation aux droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire devrait rester prioritaire puisque les objectifs de la première phase n'ont pas encore été atteints. Les efforts doivent porter sur la formation des enseignants et des éducateurs afin que l'éducation aux droits de l'homme soit réellement intégrée au système scolaire. De nombreuses entités interrogées ont proposé que l'enseignement supérieur ou universitaire soit le prochain domaine prioritaire. En outre, de nombreuses réponses ont fait valoir la nécessité d'une formation aux droits de l'homme pour ceux qui assument des responsabilités, en particulier pour les

représentants de l'ordre. Si de nombreux domaines thématiques, souvent définis à partir des réalités nationales, ont été recommandés pour la deuxième phase, le rôle de l'éducation aux droits de l'homme dans la lutte contre la pauvreté et l'importance des principes de non-discrimination et d'égalité ont été les plus fréquemment cités. La majorité des entités interrogées ont proposé une durée de 5 ans pour la deuxième phase.

B. Coopération entre les organismes des Nations Unies

41. Le HCDH continue de coordonner les efforts internationaux de promotion et de mise en œuvre du Programme mondial menés par le système des Nations Unies, en assurant le secrétariat du Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire. Le Comité de coordination est composé de 12 entités des Nations Unies⁷ et s'emploie à faciliter la coordination de l'appui apporté par les Nations Unies à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme aux systèmes scolaires primaire et secondaire au niveau national.⁸

42. En décembre 2007, la Haut-Commissaire, au nom du Comité de coordination, a écrit à tous les ministres de l'éducation pour les inviter à lancer la mise en œuvre au niveau national du plan d'action et pour leur demander des informations complémentaires sur les progrès accomplis. Au 3 août 2009, 53 gouvernements avaient répondu, et les résumés des réponses obtenues peuvent être consultés sur le site Web du HCDH.

43. Pendant la période considérée, le Comité de coordination a tenu sa sixième réunion le 20 février 2009, à Genève. Pour mieux faire connaître le plan d'action et encourager la coopération interinstitutions, le Comité de coordination a pris de nombreuses initiatives. En particulier, le 22 avril 2009, en marge de la Conférence d'examen de Durban tenue à Genève du 20 au 24 avril 2009, il a organisé avec le Conseil de l'Europe une table ronde sur le thème « Combattre le racisme par l'éducation aux droits de l'homme : exemples de pratiques nationales ». Les participants à la table ronde ont présenté cinq exemples de pratiques nationales (utilisées en Afrique du Sud, au Guyana, en Inde, en Ouganda, en Roumanie et au Royaume-Uni) relatives à l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire, avec leur incidence sur la lutte contre la discrimination raciale. Cette manifestation a offert l'occasion de mettre en évidence les défis et les enseignements de la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Durban en ce qui concerne l'éducation aux droits de l'homme, et de mieux faire connaître le Programme mondial. Pendant deux jours, un stand d'information a exposé une foule de documents reçus des membres du Comité de coordination, ainsi que du Conseil

⁷ Organisation internationale du Travail, HCDH, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Groupe des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Département de l'information, UNESCO et son Bureau international d'éducation, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNICEF, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et Banque mondiale.

⁸ On trouvera des informations complémentaires sur le Comité de coordination interinstitutions des Nations Unies à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/french/issues/education/training/UN-inter-agency.htm>

de l'Europe et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).⁹

44. Comme en 2007, les membres du Comité de coordination ont publié une déclaration commune à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants (12 juin 2009) et ont engagé instamment les États Membres à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme afin d'encourager les attitudes et comportements requis pour faire respecter les droits humains de tous les membres de la société et pour lutter concrètement contre le travail des enfants.¹⁰

C. Partage d'informations

45. Pour contribuer à la mise en œuvre du Programme mondial et de son plan d'action, le HCDH s'est employé à un travail permanent de sensibilisation aux activités d'éducation et de formation aux droits de l'homme entreprises à divers niveaux, en menant de nombreuses initiatives de partage d'informations et de travail en réseau.¹¹ Le HCDH a créé sur son site Web public une section spécialement consacrée au Programme mondial. Les informations qui lui sont communiquées concernant les diverses initiatives nationales sont affichées dans une sous-section du site consacré au Programme mondial,¹² notamment une liste des responsables et services désignés par les gouvernements pour les questions relatives au Programme mondial et des stratégies ou plans nationaux pour l'éducation aux droits de l'homme. Le HCDH publie des informations sur les initiatives nationales dans la mesure où il en reçoit des gouvernements.

46. Par ailleurs, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a facilité la documentation et le recueil des bonnes pratiques sur l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire, ainsi que leur diffusion au niveau régional. Par exemple, il publiera bientôt un document intitulé *Human Rights Education in the School System of Europe, Central Asia and North America: A Compendium of Good Practice*, élaboré avec la collaboration du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe. Le document présente plus de 100 bonnes pratiques dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme, de l'éducation à la citoyenneté démocratique et de l'éducation pour le respect et la compréhension mutuels. Ces ressources ont été constituées pour l'enseignement primaire et secondaire et pour les institutions de formation d'enseignants.

47. Deux autres outils ont été mis au point par le HCDH en vue de faciliter le partage d'informations et le travail en réseau sur l'apprentissage des droits de l'homme, à savoir la Collection de matériels sur l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme et la Base de données du HCDH sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. La Collection de matériels, section spécialisée

⁹ Voir <http://www.un.org/french/durbanreview2009/story28.shtml>.

¹⁰ On trouvera le texte intégral de la déclaration commune de 2009 à l'adresse suivante http://www2.ohchr.org/english/issues/education/training/docs/joint_statements/WDAACL2009_U NIACC_statement.pdf.

¹¹ On trouvera des informations complémentaires sur toutes ces activités à l'adresse suivante <http://www2.ohchr.org/french/issues/education/training/index.htm>.

¹² On peut accéder au site des initiatives nationales par l'adresse suivante <http://www2.ohchr.org/french/issues/education/training/national-initiatives.htm>.

de la bibliothèque du HCDH à Genève, s'enrichit progressivement et rassemble de nombreux supports didactiques de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme provenant du monde entier.¹³ Quant à la Base de données, elle fournit des informations sous forme électronique sur les programmes, les supports didactiques et les institutions qui organisent des activités d'éducation et de formation aux droits de l'homme. Elle vient d'être améliorée et comporte maintenant diverses fonctions qui la rendent plus facile à utiliser et plus interactive. De nouvelles entrées sont ajoutées régulièrement.¹⁴

48. Au titre de ses activités quotidiennes de communication avec le public dans le cadre de l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, le HCDH a répondu aux questions relatives à la formation et à l'éducation aux droits de l'homme émanant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et fournit des services de documentation et des conseils se rapportant à ce domaine. En outre, il a soutenu, par des subventions, par des publications, par l'offre de services spécialisés de son personnel et par d'autres initiatives, des activités internationales et régionales d'éducation aux droits de l'homme organisées par d'autres acteurs.

49. Au cours de la période considérée, le HCDH a continué de mettre au point et de diffuser un certain nombre de supports à la formation et à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme.¹⁵ Actuellement, il élabore des outils méthodologiques permettant d'évaluer l'incidence des activités d'éducation et de formation aux droits de l'homme, ainsi qu'un outil d'auto-évaluation pour les gouvernements concernant l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme au système scolaire.

D. Soutien aux capacités nationales et aux initiatives locales

50. Un soutien a été apporté aux capacités nationales d'éducation et de formation aux droits de l'homme, sous la forme de projets menés dans le cadre du programme de coopération technique du HCDH dans le domaine des droits de l'homme.¹⁶ Le HCDH a intensifié les efforts visant à renforcer les capacités nationales de formation aux droits de l'homme pour les militaires, policiers et autres catégories de personnel déployées dans les opérations de maintien de la paix.

51. Le projet ACT (Aider les communautés tous ensemble) est une initiative conjointe prise par le HCDH, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en vue de soutenir des initiatives locales d'éducation aux droits de l'homme dans certains pays. Ce projet consiste à verser de petites subventions à des organisations non gouvernementales nationales et locales pour financer des projets communautaires d'éducation et de formation dans le domaine

¹³ On peut consulter le catalogue à l'adresse suivante : <http://www2.ohchr.org/french/issues/education/training/collection.htm>.

¹⁴ On peut accéder à la Base de données à l'adresse suivante : <http://hre.ohchr.org/hret/Intro.aspx?Lng=fr>.

¹⁵ On trouvera davantage d'informations sur les publications du HCDH, y compris des versions électroniques, le cas échéant, à l'adresse suivante <http://www.ohchr.org/FR/PublicationsResources/Pages/Publication.aspx>.

¹⁶ On trouvera davantage d'informations sur le programme à l'adresse suivante : www.ohchr.org/FR/Countries/Pages/TechnicalCooperationIndex.aspx.

des droits de l'homme.¹⁷ La sixième phase (2008-2009) du projet ACT, lancée par le HCDH et le PNUD en juillet 2008, vise essentiellement à appuyer des activités qui contribuent à l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme à l'enseignement primaire et secondaire, afin de créer une synergie avec la première phase du Programme mondial, et qui s'inscrivent dans la célébration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. À l'heure actuelle, le HCDH et le PNUD financent plus de 160 projets dans 29 pays.¹⁸

E. Projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme

52. Par sa résolution 6/10, le Conseil des droits de l'homme a prié le Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme d'élaborer un projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. Le Conseil a également prié le Comité consultatif de solliciter les vues des États Membres, des organisations internationales et régionales pertinentes, du HCDH, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, concernant le fond de la déclaration. Plus de 100 réponses de gouvernements et d'autres parties prenantes ont été reçues à la suite de la consultation lancée à ce sujet en 2008. Un séminaire d'experts, tenu en juillet 2009 et dont le Gouvernement marocain a été l'hôte, a également permis de définir des éléments pour la future déclaration, de même qu'une session de travail organisée par l'UNESCO en juillet 2009 et une manifestation sur les contributions des institutions nationales de défense des droits de l'homme à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme, organisée en marge de la troisième session du Comité consultatif, en août 2009. D'autres consultations seront menées sur un document de travail établi par le Comité consultatif¹⁹ et un projet de déclaration devrait en principe être présenté au Comité consultatif à sa quatrième session, en janvier 2010.²⁰

V. Conclusions

53. Le soixantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, célébré en 2008, a offert à l'Organisation des Nations Unies une occasion tout à fait indiquée pour intensifier les efforts déployés en vue de

¹⁷ On trouvera davantage d'informations sur le projet ACT à l'adresse suivante: www2.ohchr.org/french/issues/education/training/act.htm.

¹⁸ En Afrique (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Érythrée, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Zambie); dans la région arabe (Territoire palestinien occupé); dans le groupe Asie-Pacifique (Timor-Leste); en Europe et Asie centrale (Arménie, Azerbaïdjan, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kirghizistan, Kosovo, Serbie); en Amérique latine et dans les Caraïbes (Colombie, Équateur, Uruguay, Venezuela).

¹⁹ Voir A/HRC/AC/3/CRP.4 (Document de travail sur le projet de Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme).

²⁰ Voir la Recommandation 3/3 adoptée par le Comité consultatif à sa troisième session, figurant dans la liste du Projet de rapport du Comité consultatif sur les travaux de sa troisième session (dans le recueil des recommandations adoptées par le Comité consultatif à sa troisième session).

promouvoir la culture des droits de l'homme dans le monde entier par l'éducation et l'apprentissage.

54. Depuis la proclamation de l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, le 10 décembre 2008, de nombreuses initiatives ont été prises dans le monde en faveur de l'éducation et de l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme. Bien que l'Année soit encore en cours, les réponses reçues des États Membres montrent qu'il y a davantage d'intérêt et de détermination à agir pour l'éducation et l'apprentissage dans le domaine des droits de l'homme dans les organismes gouvernementaux, chez les autorités locales, chez le personnel enseignant, dans la société civile et dans les organismes internationaux. Les synergies créées par la complémentarité entre l'Année et l'initiative à plus long terme du Programme mondial se sont traduites par des progrès dans certains domaines : importance plus grande accordée à l'élaboration de stratégies visant à intégrer les droits de l'homme aux méthodes d'éducation et d'apprentissage, intensification de la coopération régionale, des formations en cours d'emploi plus complètes pour les fonctionnaires, un renforcement de la formation des enseignants et davantage de programmes et de projets impliquant les écoles, la société civile et le public en général. De plus, des processus d'établissement de normes, tels que l'élaboration d'un projet de déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, pourront avoir une incidence positive sur le caractère durable de ces efforts.

55. Les rapports font état d'un nombre impressionnant d'initiatives nationales et internationales prises durant l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme, tant pour sensibiliser aux normes en matière de droits de l'homme des millions de personnes qui ne connaissent pas leurs droits que pour marquer le sixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Si la Déclaration universelle, « idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations », reste le document le plus important sur le plan international en ce qui concerne les droits de l'homme, beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour atteindre les millions de personnes dans le monde entier qui ignorent leurs droits.
